

La ville d'Audincourt met en place un jeu-concours spécial St-Valentin. A la clef ? Des supers lots sur le thème de l'amour, offerts par nos commerçants participants. Du 6 au 10 février, envoyez vos plus belles déclarations à l'adresse mail amour@audincourt.fr. Du 13 au 15 février inclus, votez sur Facebook et Instagram pour votre déclaration préférée.

Règlement et conditions de participation

Article 1 : Organisation

La Commune d'Audincourt (Mairie), collectivité territoriale dont le siège social est situé 8 avenue Aristide Briand, 25400 Audincourt, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur Facebook et Instagram du 06/02/23 au 15/02/23, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout participant suspecté de fraude.

Article 3 : Modalités et conditions de participation

Les participants doivent se rendre sur :

- la page Facebook de la Ville d'Audincourt <https://www.facebook.com/villeaudincourt/>
- le compte Instagram de la Ville d'Audincourt https://www.instagram.com/ville_audincourt/

La mairie d'Audincourt récoltera les déclarations des internautes du 6 au 10 février. Elle les postera en ligne sur les deux réseaux sociaux cités ci-dessus. Les quatre déclarations ayant eu le plus de « j'aime » (facebook et instagram confondus) remporteront l'un des 4 lots mis en jeu.

Article 4 : Remise des lots

Nous indiquerons au gagnant les modalités de récupération du lot. En cas de non réponse du gagnant, le lot sera mis de côté jusqu'au 15 mai 2023. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre et restera la propriété du commerçant en question. Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange, notamment contre des espèces ou toutes autres dotations, de quelque nature que ce soit. De même, ce lot ne pourra faire l'objet d'une demande de compensation.

Article 5 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations (nom, prénom) des participants pourront être utilisées pour mémoriser leur participation au jeu et permettre l'attribution du lot. Le gagnant du lot autorise les organisateurs à utiliser ses coordonnées (nom, prénom) sur Facebook pour annoncer la victoire le lendemain matin via la section commentaire du post Facebook en rapport avec le lot. Le gagnant pourra contacter la page Facebook de la Ville d'Audincourt pour les éventuelles démarches à suivre.

Article 6 : Règlement du jeu

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande auprès des organisateurs via message privé Facebook/Instagram ou par mail via l'adresse : courrier@audincourt.fr. Il est à retrouver en ligne sur notre site internet www.audincourt.fr